

Informations relatives à l'Extranet – mail envoyé par l'OV-AP / 31.10.2016

Madame, Monsieur,

Sur notre Extranet (accès via le site www.ov-ap.ch), environ 9'000 utilisateurs disposant de différents rôles et droits sont enregistrés. Ils disposent tous d'un nom d'utilisateur personnel ainsi que d'un mot de passe personnel.

Le rôle de formateur en entreprise

Les formateurs en entreprise compétents mentionnés dans les contrats d'apprentissage et par là même dans BDEFA2 obtiennent de la part de l'ovap un accès personnalisé à l'Extranet. Vous trouverez ici différentes informations ainsi que les dossiers de formation et des prestations FIEn et FIEc, le matériel didactique pour les cours interentreprises et la brochure « Formation professionnelle initiale d'employé-e de commerce CFC dans la branche Administration publique ». Une vidéo intitulée « Du rapport pratique à l'examen oral » est également disponible.

Accorder des accès dans l'entreprise formatrice

Les formateurs qui ont obtenu un accès de la part de l'ovap peuvent saisir d'autres accès pour leurs instructeurs, leurs apprentis et leurs stagiaires au sein de l'entreprise formatrice (guide utilisateur : www.ov-ap.ch/fr-ch/Publications dans la rubrique « Manuels »).

L'Extranet, l'instrument stratégique de l'ovap

L'Extranet est étendu et développé en permanence. C'est pourquoi il est important que chaque utilisateur dispose d'un nom d'utilisateur et d'un mot de passe personnels.

Supprimer un utilisateur

Au cas où un formateur ou un instructeur doit être supprimé, veuillez nous en informer au moyen du formulaire de contact suivant : www.ov-ap.ch/fr-ch/Organisation/Secretariat-suisse-et-filiales. Les accès accordés aux apprentis sont supprimés automatiquement environ six mois après la fin de l'apprentissage.

Frais

Les frais pour le **nombre illimité d'accès par entreprise formatrice** sont perçus par l'intermédiaire d'une cotisation annuelle de CHF 85.– par **apprenti/année d'apprentissage**. Cette cotisation inclut les droits d'utilisation du DFP, du matériel didactique pour les CI, des formulaires, du matériel d'enseignement et des manuels pour les formateurs CI et les intervenants.

La facturation a lieu fin novembre via les organisations régionales de formation et est basée sur le nombre de contrats d'apprentissage et de contrats de stage par entreprise formatrice selon BDEFA2 à la date de référence, à savoir le 15 novembre.

Nous restons à votre disposition pour toute question. Merci de votre intérêt.

Branche Öffentliche Verwaltung/Administration publique/Amministrazione pubblica